

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 13 juin 2023**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 H

2023-06-167

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2023 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h, d'ouvrir la séance ordinaire du 13 juin 2023 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h et s'est terminée à 19 h 02.

2023-06-168

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2023 – APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2023, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2023.

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2023-06-169

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mai 2023 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement numéro 838* (liste numéro MP-2023-06).

2023-06-170

**DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
MAI 2023**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de mai 2023 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement numéro 838*.

2023-06-171

**DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « ÉVENTUALITÉS » -
ACHAT DE BARRIÈRES D'EAU DE TYPE MEGASECUR**

Considérant l'importance de prévenir les dommages causés par l'eau lors d'intempéries telles que les inondations printanières, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat de barrières d'eau, auprès de la firme « MEGASECUR SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE INC. », pour la somme de 24 662,14 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par la réserve « Éventualités », soit imputée au poste budgétaire 02-230-01-695.

2023-06-172

**DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – ACCÉLÉRATION
DE LA MISE EN PLACE D'ACTION PERMETTANT D'ACCROÎTRE
LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS, DES CYCLISTES ET DE TOUTES
LES USAGÈRES ET DE TOUS LES USAGERS DE LA ROUTE**

Considérant que les Québécoises et Québécois ont été profondément ébranlés par le décès tragique de la petite Mariia Legenkivska, survenu à la suite d'une collision le 13 décembre 2022;

Considérant que les enfants piétons ou cyclistes sont plus vulnérables que les adultes piétons et cyclistes, alors que ces modes de transport leur permettent de se déplacer de manière autonome vers l'école ou le parc;

Considérant que la mise en place de mesures structurantes favorisant la sécurité des usagers de la route (rues conviviales, liens cyclables protégés, élargissement des trottoirs, bollards, réduction de la vitesse, dos d'âne, etc.) fait partie des priorités municipales;

Considérant que la Politique de mobilité durable du gouvernement du Québec, adoptée en 2018 avec l'objectif de vision zéro accident, n'a toujours pas été déployée;

Considérant qu'en 2022, 36 piétons sont morts sur le territoire de la SQ, qu'en moyenne, une personne piétonne meurt tous les 5 jours au Québec et que depuis 10 ans, ce sont plus de 27 000 personnes qui ont été blessées et 650 personnes qui sont décédées, alors qu'elles se déplaçaient à pied;

Considérant que selon l'Institut national de santé publique du Québec, entre les années 2017 et 2023, on estime que 81 enfants âgés de 5 à 12 ans ont été blessés par un véhicule motorisé;

Attendu que la promotion des déplacements actifs entre la maison et l'école auprès des jeunes devrait être privilégiée, car les déplacements actifs sont bénéfiques et permettent l'interaction, la socialisation et favorisent l'autonomie et la santé physique; en plus, le transport actif ne produit aucune émission polluante, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt demande au gouvernement provincial d'augmenter rapidement et significativement le budget accordé à l'aménagement de mesures de sécurisation prouvées et efficaces autour des écoles du Québec.

Que la Ville de Pincourt demande au gouvernement provincial de revoir son processus d'accompagnement et de gestion des demandes municipales à ce sujet.

Que la Ville de Pincourt demande au gouvernement provincial de mettre en œuvre la stratégie de prévention en sécurité routière.

Que la présente résolution soit transmise aux ministres des transports, de l'éducation, des affaires municipales et de la sécurité publique ainsi qu'au Centre de services scolaires Trois-Lacs et au Service de police de la Sûreté du Québec.

2023-06-173

DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « ENVIRONNEMENT ET PLANTATION » - PLANTATION D'UNE FORÊT MINIATURE À LA MÉTHODE MIYAWAKI AU PARC OLYMPIQUE

Considérant que la Ville de Pincourt désire offrir aux citoyens des espaces verts, dont notamment des forêts urbaines, et ainsi contribuer à améliorer sa biodiversité locale en plus d'absorber du CO₂ et de réduire les îlots de chaleur;

Considérant que le conseil municipal s'est doté d'une réserve financière « Environnement et plantation » lors d'une séance tenue le 16 novembre 2021, sous le numéro de résolution 2021-11-362, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un contrat de services en reboisement social à travers la plantation d'une forêt miniature à la manière Miyawaki au parc Olympique, auprès de la firme « ARBRE-ÉVOLUTION COOP DE SOLIDARITÉ », pour la somme de 3 867,76 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser la Ville à contribuer pour une somme de 10 000 \$, pour les travaux internes connexes à la plantation de cette forêt miniature.

Que ces dépenses, financées par le surplus réservé « Environnement et plantation », soient imputées au poste budgétaire 22-700-10-075.

2023-06-174

**DÉPENSES FINANCÉES PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ
« ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET MOBILIER URBAIN » - ACHAT
DE BANCS HÉRITAGE**

Considérant que la Ville de Pincourt désire offrir aux citoyens la possibilité de dédier un banc en mémoire d'un individu ayant marqué la municipalité ou offrir aux familles éprouvées la possibilité de dédier un banc à la mémoire d'un être cher ayant résidé à Pincourt;

Considérant que le conseil municipal a adopté la Politique sur le Programme de bancs Héritage lors d'une séance tenue le 14 juin 2022, sous le numéro de résolution 2022-06-197;

Considérant que la Ville de Pincourt veut procéder à l'achat d'inventaire de trois (3) bancs Héritage supplémentaires;

Considérant que la Ville de Pincourt contribuera pour une somme maximale de 2 000 \$ pour les travaux connexes et l'installation par banc;

Considérant que les citoyens devront acquitter les frais de l'achat desdits bancs, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de trois (3) bancs en lien avec la Politique du programme de bancs Héritage, par le chargé de projets à la direction générale, monsieur Simon Grenier, auprès de la firme « SPORTS-INTER PLUS », pour la somme de 6 432,85 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser la Ville à contribuer pour une somme de 6 000 \$, pour les travaux connexes et l'installation des trois (3) bancs Héritage.

D'autoriser les Services financiers et administratifs à facturer trois (3) bancs Héritage auprès des trois (3) citoyens choisis par le comité de sélection.

Que ces dépenses, financées par le surplus réservé « Entretien des immeubles et mobilier urbain », soient imputées au poste budgétaire 22-700-50-896.

2023-06-175

**ADOPTION DE POLITIQUES – GESTION DES PLAINTES ET
REQUÊTES CITOYENNES ET SÉCURITÉ INFORMATIQUE**

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder à l'adoption des politiques suivantes :

- Politique sur la gestion des plaintes et requêtes citoyennes;
- Politique de sécurité informatique;

lesdites politiques étant jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2023-06-176

**JOURNÉE NATIONALE DE SENSIBILISATION AU BIEN-ÊTRE DES
PERSONNES ATTEINTES DE CANCER - PROCLAMATION**

Considérant que la Journée nationale de sensibilisation au bien-être des personnes atteintes de cancer est le 26 juin et qu'en soulignant celle-ci, nous pouvons collectivement accroître la reconnaissance et la disponibilité des services de bien-être pour les personnes atteintes du cancer et soutenir les personnes touchées de près ou de loin par le cancer dans notre communauté;

Considérant l'importance des services de bien-être liés au cancer et leurs avantages potentiels pour les personnes qui pourraient en bénéficier grandement;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts du Centre de bien-être de L'ouest de L'île dans la tenue de cette journée, il est

PROPOSÉ PAR Sam Ierfino
APPUYÉ PAR René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De proclamer le 26 juin « Journée nationale de sensibilisation au bien-être des personnes atteintes de cancer » et de souligner cette journée en tant que telle, notamment sur les médias sociaux de la Ville.

2023-06-177

**DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT
D'UN RADAR DE CONTRÔLE DE VITESSE SOUS LA FORME D'UN
FEU DE RALENTISSEMENT ÉDUCATIF (FRED) – PROJET PILOTE**

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'un radar de contrôle de vitesse sous la forme d'un feu de ralentissement éducatif (FRED), auprès de la firme « SIGNALISATION KALITEC INC. », pour la somme de 17 245,10 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le surplus non réservé, soit imputée au poste budgétaire 22-220-40-092.

2023-06-178

**DÉPENSES FINANCÉES PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ –
OCTROI DE CONTRAT POUR LA PREMIÈRE ŒUVRE D'ART
MURALE À LA PISCINE MUNICIPALE – PROGRAMME
D'INTÉGRATION DES ARTS AU PAYSAGE URBAIN**

Considérant la recommandation formulée par le Comité d'intégration des arts au paysage urbain le 8 juin 2023, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi de contrat pour la réalisation du premier projet d'œuvre d'art murale à la piscine municipale dans le cadre du programme d'intégration des arts au paysage urbain, auprès de la firme « LES CRÉATIONS JEAN PRONOVOST », pour la somme de 28 743,75 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le surplus non réservé, soit imputée au poste budgétaire 22-100-40-701.

SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

2023-06-179

DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de mai 2023 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement numéro 838*.

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

2023-06-180

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT
DE BACS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
2024**

Considérant que la Ville de Pincourt a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2024;

Considérant que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « *Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la Ville de Pincourt désire participer à cet achat regroupé pour se procurer 50 bacs d'une capacité de 360 litres de couleur anthracite et 40 bacs aérés de 240 litres de couleur brun, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.

Que la Ville de Pincourt confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé pour la fourniture de 50 bacs d'une capacité de 360 litres de couleur anthracite et 40 bacs aérés de 240 litres de couleur brun pour l'année 2024.

Que, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Pincourt s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Ville de Pincourt à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés par la Ville de Pincourt. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature.

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Pincourt s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Pincourt s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2024, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles.

Que la Ville de Pincourt reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2 %.

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

2023-06-181

AMENDEMENTS AUX RÉSOLUTIONS NUMÉROS 2023-03-077 ET 2023-05-157 - OCTROI DE MANDAT POUR L'ACHAT DE QUAIS DE PROLONGEMENT POUR LES QUAIS DES PARCS D'AMBROSIO ET RENÉ-LÉVESQUE ET OCTROI D'UN CONTRAT D'ACHAT ET D'INSTALLATION DE POTEAUX

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender :

- la résolution numéro 2023-03-077 – Octroi de mandat pour l'achat de quais de prolongement pour les quais des parcs d'Ambrosio et René-Lévesque afin de modifier la somme de « 17 512,99 \$ » par celle de « 18 432,79 \$ »;
- la résolution numéro 2023-05-157 – Octroi de contrat d'achat et d'installation de poteaux et filets de parc – Parcs Olympique et Shamrock afin de modifier la somme de « 34 354,53 \$ » par celle de « 35 389,31 \$ ».

2023-06-182

DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - ACHAT D'UN TRACTEUR DE TYPE TORO MULTIFONCTIONNEL POUR GAZON INCLUANT CABINE ET SOUFFLEUR À NEIGE

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'un tracteur de type Toro multifonctionnel pour gazon incluant cabine et souffleur à neige, suivant recherche de prix, auprès de la firme « LES PRODUITS TURF CARE CANADA LIMITÉE », pour la somme de 100 752,59 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation, financée par le fonds de roulement, soit imputée au poste budgétaire 22-00-40-090.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 20 150,52 \$, à compter de l'exercice financier 2024.

2023-06-183

DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « INVESTISSEMENT EN PARCS ET TERRAINS DE JEUX » - OCTROI D'UN MANDAT POUR DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PANNEAUX ÉLECTRIQUES ET L'INSTALLATION D'UN RÉSEAU D'EAU POTABLE SOUS-TERRAIN AU PARC

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi, par la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, d'un mandat pour des travaux d'amélioration des panneaux électriques et l'installation d'un réseau d'eau potable sous-terrain au parc Bellevue, auprès de divers fournisseurs, pour une somme maximale de 25 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le surplus réservé « Investissement en parcs et terrains de jeux », soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-035.

2023-06-184

DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 856 – OCTROI DE MANDAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES STATIONNEMENTS DE LA CASERNE-ATELIERS - APPEL D'OFFRES 2023-004

Considérant le processus d'appel d'offres 2023-004 qui s'est terminé le 8 juin 2023;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité :

Firmes ayant soumissionné	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)
Pavages D'Amour Inc.	Oui	457 152,10 \$
Pavages Théorêt Inc.	Oui	473 143,21 \$
Transport J-R Cyr et fils Inc.	Oui	489 869,28 \$
Ali Excavation Inc.	Oui	601 034,70 \$

il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour les travaux de réfection des stationnements de la Caserne-Ateliers, auprès de « PAVAGES D'AMOUR INC. » pour la somme de 457 152,10 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le *Règlement d'emprunt numéro 856*, soit imputée au poste budgétaire 22-300-20-035.

LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

2023-06-185

AUTORISATION DE L'ACTIVITÉ KERMESE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'école Notre-Dame-de-Lorette à tenir une kermesse dans le parc Olympique le vendredi 23 juin 2023 ainsi que d'autoriser la fermeture partielle de la rue Lussier en partie est, à partir de la rue Bellevue jusqu'au boulevard Cardinal-Léger, de 8 h 30 à 14 h 30.

D'autoriser les différents services municipaux (Service des loisirs et des services communautaires, Service des travaux publics et des infrastructures, Service d'urgence et de protection incendie) à participer à la réalisation des événements, le cas échéant.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire des événements.

2023-06-186

DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « INVESTISSEMENT EN PARCS ET TERRAINS DE JEUX » - ACHAT DE FONTAINES À BOIRE POUR DIVERS PARCS

Considérant la recommandation formulée lors de la Commission de développement social, des services communautaires, loisirs et culture du 15 mai 2023, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat par le directeur du Service des loisirs et des services communautaires, monsieur Francis Hamel, de fontaines à boire pour divers parcs, auprès de « TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. » pour la somme de 47 392,70 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par la réserve « Investissement en parcs et terrains de jeux », soit imputée au poste budgétaire 22-700-40-750.

SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE

2023-06-187

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVICE DE SONORISATION ET DE VIDÉO INCLUANT L'ÉCLAIRAGE, LES ACCESSOIRES ET LA MAIN-D'ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE PINCOURT INCLUANT LA JOURNÉE DES POMPIERS DU 12 AOÛT 2023

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, pour et au nom de la Ville de Pincourt, du contrat de service de sonorisation et de vidéo incluant l'éclairage, les accessoires et la main-d'œuvre dans le cadre de la Journée des pompiers du 12 août 2023, auprès de « Show Devant » pour une somme de 45 386,38 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-227-00-496.

2023-06-188

AUTORISATION DE CONCLUSION D'UNE ENTENTE DE TRANSPORT COLLECTIF ENTRE L'ARTM, EXO, TRANSBUS ET LA VILLE DE PINCOURT - JOURNÉE DES POMPIERS

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la conclusion d'une entente relative à la fourniture de transport collectif particulier dans le cadre de la Journée des pompiers 2023.

Que l'entente soit annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2023-06-189

NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Considérant l'article 10 du *Règlement numéro 782* - Durée du mandat d'un membre;

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Maria Gheorghiu pour siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Pincourt pour une durée de deux (2) ans.

GREFFE ET COMMUNICATIONS

2023-06-190

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 843-03

Monsieur le conseiller Hugo Gendreau dépose le projet de *Règlement numéro 843-03* intitulé *Règlement modifiant le Règlement 843*, tel qu'amendé, sur la *régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Pincourt* et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté, le but de celui-ci étant de préciser les dispositions en lien avec les avis d'intention et de proposition.

2023-06-191

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 931 RELATIF AUX NUISANCES

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de *Règlement numéro 931* en séance ordinaire du 9 mai 2023, sous le numéro de résolution 2023-05-161, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le *Règlement numéro 931 relatif aux nuisances*.

SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

AFFAIRES NOUVELLES

2023-06-192

MOTION DE REMERCIEMENTS – EFFORTS AYANT MENÉ À RETROUVER LE CITOYEN PERDU À PINCOURT

Considérant la disparition d'un Pincourtois en date du 21 mai 2023;

Considérant le travail exceptionnel des Services de la Ville déployé sur le terrain, notamment les représentants du Service d'urgence et de protection incendie et de la division de la Sécurité publique;

Considérant l'implication particulière des diverses équipes de la Sûreté du Québec et les ressources que celles-ci ont mobilisées, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De remercier l'ensemble des intervenants dépêchés sur le territoire de la Ville de Pincourt et de les féliciter pour leur excellent travail qui a permis de retrouver sain et sauf notre citoyen.

De faire parvenir une copie de la présente résolution aux Services de la Ville impliqués lors de cette démarche.

De faire parvenir une copie de la présente résolution au poste de police de la Sûreté du Québec de Vaudreuil-Dorion.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 20 et s'est terminée à 20 h 07.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-06-193

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2023

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 07, de lever la séance ordinaire du 13 juin 2023.

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE